

Ministère des Affaires Etrangères du Danemark - Danida

Gouvernement du Burkina Faso

**Programme d'Appui au Développement du
Secteur Eau et Assainissement, Phase II
PADSEA II**

Description de Composante

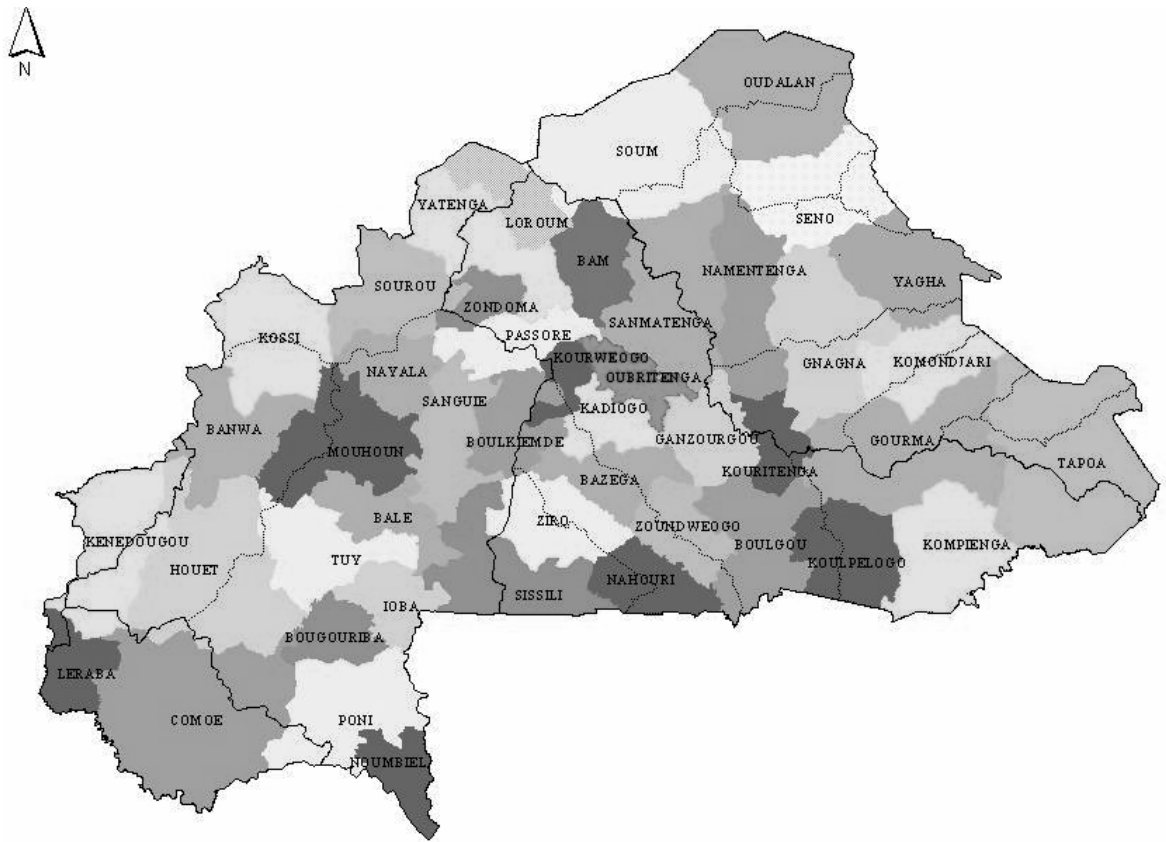
**Appui Institutionnel au Sous-secteur de
l'Approvisionnement en Eau Potable et de
l'Assainissement**

Burkina Faso

Ce rapport renferme des informations
confidentielles et son usage est réservé à des
fins officielles

J.nr.: 104.BKF.814.200-3

Octobre 2004



AEP(A)	Approvisionnement en eau potable (Assainissement)
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARD	Ambassade Royale du Danemark
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT	Conseiller Technique
DANIDA	Coopération danoise (Danish International Development Assistance)
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération du Ministère des Finances et du Budget
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DHPES	Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education Sanitaire
DPAHRH	Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DKK	Couronnes danoises
EHA	Eau - Hygiène – Assainissement (composante du PADSEA II)
GTZ	Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
HM	Homme-Mois
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEG	Médicaments Essentiels Génériques
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MS	Ministère de la Santé
ODM	Objectifs de Développement du Millénaire
ONAPAD	l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement humain durable
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
PADSEA	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PIP	Plan d'Investissement Public
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
STC/PDES	le Secrétariat Technique de Coordination des Programmes de Développement Economique et Social
TOD	Textes d'Orientation des la Décentralisation
UE	Union Européenne

1	INTRODUCTION	1
2	DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE	2
2.1	Aperçu général de la composante	2
2.2	Objectifs	3
2.3	Stratégies	3
2.3.1	Développement d'un programme cadre dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable	3
2.3.2	Appui à la déconcentration /la décentralisation	5
2.3.3	Révision de la stratégie et développement d'un programme cadre national pour l'assainissement	7
2.3.4	Lutte contre le VIH/SIDA	8
2.3.5	Cohérences de la composante avec les autres composantes du PADSEA II et d'autres programmes	9
2.4	Résultats et activités	10
2.4.1	Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 1	10
2.4.2	Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 2	13
2.4.3	Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no.3	16
2.4.4	Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no.4	17
2.5	Intrants	19
2.5.1	Gouvernement du Burkina Faso	19
2.5.2	Danida	19
2.6	Budget	20
3	GESTION ET ORGANISATION DE LA COMPOSANTE	21
3.1	Montage institutionnel de la composante	21
3.1.1	Comité de Pilotage	21
3.1.2	Comité d'Orientation	21
3.1.3	Gestion de la composante	22
3.1.4	Assistance technique	22
3.2	Procédures de passation des marchés	23
4	GESTION FINANCIERE	24
4.1	Dispositions générales	24
4.2	Flux financier	24
4.3	Budgétisation et planification	25
4.4	Procédures d'appel de fonds et autorisation de décaissement	26
4.5	Suivi du budget	26
4.6	Audits	27
5	SUIVI, REPORTING, REVUES ET EVALUATIONS	28
5.1	Indicateurs de suivi	28
5.2	Rapports de suivi	29
5.2.1	Rapport de démarrage	29
5.2.2	Rapports périodiques	29
5.3	Revue et évaluations	30
5.3.1	Revue annuelle	30
5.3.2	Audit "Value for Money"	30

6	SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES.....	32
6.1	Suppositions	32
6.2	Risques majeurs.....	32
6.3	Conditions préalables	32
7	PLAN DE REALISATION.....	34

ANNEXES

1	Budget détaillé et notes budgétaires
2	Organigramme de la composante
3	Description de poste – Conseiller Technique long terme
4	Plan de réalisation

PAGE DE COUVERTURE

Pays	Burkina Faso
Secteur	Eau et Assainissement
Titre	Appui institutionnel au sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement
Agence de tutelle nationale	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable.
Date de démarrage	Janvier 2005
Durée	5 ans
Budget	Danida : DKK 13,925 millions équivalent à FCFA 1,21 milliards Gouvernement du Burkina Faso : L'ensemble des salaires et des frais de fonctionnement des structures impliquées dans la composante ainsi que l'ensemble des frais de fonctionnement relatifs au fonctionnement de la composante (soit environ 10 % de la contribution de Danida).

Résumé

La composante s'inscrit comme une des 5 composantes du Programme d'Appui au Secteur Eau et Assainissement – Phase 2 (PADSEA II) sous financement danois.

La composante comprend quatre objectifs qui visent à renforcer les sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement par rapport aux grandes orientations de la politique nationale (CSLP, ODM, décentralisation, lutte contre le VIH/SIDA).

La composante se positionne également au niveau des renforcements institutionnels comme un appui aux autres composantes du PADSEA II.

L'objectif intermédiaire de la composante est : Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

Les objectifs de la composante sont :

1. Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur
2. Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation
3. Appuyer la révision de la stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et le développement d'un programme cadre national y correspondant
4. Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique.

La composante, qui sera réalisé sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable (DGAEP) du MAHRH, entretiendra des relations opérationnelles et stratégiques étroites avec les autres composantes du PADSEA II et il y a

ainsi un besoin d'une coordination étroite des activités à travers le Comité de Pilotage et les Comités d'Orientation du programme.

Il est également attendu que le cadre de concertation et de dialogue sur le développement du sous-secteur à établir par le MAHRH jouera un rôle important dans la planification et les suivi des activités de la composante, notamment celles liées à l'objectif immédiat no. 1.

La composante cherchera aussi une collaboration et une synergie avec d'autres appuis institutionnels dans l'AEPA.

La composante comprend trois conditions préalables :

- Le gouvernement du Burkina Faso recrutera et rémunérera un planificateur expérimenté pour la durée du programme. Il/elle travaillera sous la responsabilité du directeur général de la DGAEP et sera en place dès le commencement de la composante.
- Le MAHRH établit formellement un cadre de concertation et de dialogue entre les acteurs et partenaires de l'AEP
- Le Gouvernement du Burkina s'engage à couvrir les salaires et les frais de fonctionnement des structures gouvernementales impliquées dans la composante ainsi que tous les frais de fonctionnement liés à l'exécution des activités de la composante.

Date :

Date :

Ministère de l'Agriculture, de
l'Hydraulique et des Ressources
Halieutiques
Pour le Gouvernement du Burkina Faso

L'Ambassade Royale du Danemark
Pour le Gouvernement du Danemark

1 INTRODUCTION

La composante *Appui Institutionnel aux Sous-secteurs de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement* constitue une des cinq composantes de la deuxième phase du Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement (PADSEA II) sous financement danois. Les autres composantes sont :

- Composante no. 1 : Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural
- Composante no. 2 : Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain
- Composante no. 4 : Appui au PAGIRE
- Composante no. 5 : Appui au secteur privé.

Le PADSEA II sera réalisé sur une période de 5 ans à partir de 2005.

La préparation de la phase 2 du Programme d'Appui Sectoriel pour l'Eau et l'Assainissement (PADSEA II) a démarré fin 2001 avec une série de réunions de travail avec les partenaires majeurs du secteur. Sur cette base, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a rédigé un document de référence du secteur Eau et Assainissement au Burkina Faso en juin 2003. Ce document a fait un état des lieux du contexte du secteur eau et assainissement et son évolution ainsi que l'analyse des forces et des faiblesses. Le document constitue une base de dialogue avec les partenaires au développement pour la préparation des projets/programmes.

En août 2003, le MAHRH a élaboré une proposition de formulation du PADSEA II. Au cours de la revue annuelle en septembre 2003, un atelier de pré évaluation de la proposition du MAHRH a été organisé. Cet atelier a fait un nombre de recommandations en importance pour le processus de formulation du PADSEA II et des descriptions des composantes.

En fin novembre 2003, une équipe de consultants a été mandatée par l'Ambassade Royale de Danemark pour poursuivre cette réflexion avec le MAHRH et les partenaires impliqués dans l'exécution des activités de la deuxième phase. Le MAHRH a mis en place un comité de coordination composé non seulement de l'Ambassade et du MAHRH mais aussi des autres ministères concernés, et chargé de coordonner l'ensemble du processus.

Une première étape de ce travail a été réalisée de novembre 2003 en janvier 2004 suite aux ateliers de concertation avec les acteurs du programme et les ONG ainsi que des séances de travail avec les groupes spécifiques selon les thèmes de discussion. Au cours de cette étape, une étude sur l'état des lieux dans le domaine de l'assainissement a été menée. Cette étape a permis la préparation d'une première ébauche du document cadre de programme d'appui contenant une description générale des composantes et d'un chronogramme de travail détaillé (process action plan) pour la deuxième étape de la formulation.

Le processus de formulation du PADSEA II a entamé sa deuxième étape de préparation avec : i) la description détaillée des composantes et la révision du document de programme d'appui (février –avril 2004), et ii) l'évaluation du document cadre de programme d'appui et des descriptions des composantes (juin 2004).

La présente description de composante a été préparée sur la base des recommandations faites par l'équipe d'évaluation du PADSEA II en juin-juillet 2004 pour une telle composante qui n'avait pas été prévue dans la phase de préparation du programme.

2 DESCRIPTION DE LA COMPOSANTE

2.1 APERÇU GENERAL DE LA COMPOSANTE

La composante comprend quatre objectifs qui visent à renforcer les sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement par rapport aux grandes orientations de la politique nationale (CSLP, ODM, décentralisation, lutte contre le VIH/SIDA).

La composante se positionne également au niveau des renforcements institutionnels comme un appui aux autres composantes du PADSEA II et entretiendra en conséquence des liens étroits de collaborations avec celles-ci et avec d'autres activités d'appui visant une restructuration des sous-secteurs.

L'objectif immédiat no. 1 visant le développement d'un programme cadre pour le sous-secteur AEP et plus tard l'assainissement se situe en ligne directe avec les débats au cours des dernières années entre le gouvernement et ses partenaires sur les moyens et outils à mettre en œuvre par rapport aux efforts visant à atteindre les objectifs du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Il est généralement reconnu qu'il y a une nécessité de développer une plus grande cohérence dans le sous-secteur à travers l'adoption d'une approche plus programmatique pour les activités et d'une plus grande coordination entre les différents acteurs du sous-secteur¹.

L'objectif immédiat no. 2 se situe dans le cadre des orientations du Gouvernement en matière de décentralisation. La composante viendra en appui aux composantes EHA en milieu rural et urbain pour appuyer l'implication des collectivités locales à travers le développement, le test et la généralisation d'outils de planification, suivi et de gestion au niveau décentralisé. Un renforcement des directions régionales du MAHRH ayant un rôle important à jouer par rapport aux communes existantes et à créer constitue également un objectif important dans ce contexte.

Vu l'importance qui convient d'accorder à l'assainissement dans les activités d'hydraulique pour obtenir un effet notoire en matière d'amélioration des conditions sanitaires de la population, la composante (objectif immédiat no. 3) apportera son appui à la révision de la stratégie en vigueur et au développement d'une politique/plan d'action y relative.

Finalement la composante en s'insérant dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA tel que défini par le gouvernement (Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA 2001/2005) apportera son appui à la mise en œuvre du plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA de l'ONEA ainsi qu'un appui au Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA (CMLS) du MAHRH (objectif immédiat no. 4).

¹ Voir par exemple : Burkina Faso - Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement – Livre Bleu – Rapport final – 31 août 2004. Etude financée par l'Agence Française de Développement

2.2 OBJECTIFS

L'objectif intermédiaire de la composante est comme suit :

- Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

Les objectifs immédiats de la composante sont au nombre de quatre :

1. Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur
2. Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation
3. Appuyer la révision de la stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et le développement d'un programme cadre national y correspondant
4. Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique.

2.3 STRATEGIES

2.3.1 Développement d'un programme cadre dans le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable

Les activités du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable au Burkina Faso sont principalement réalisées sous forme de projets classiques. La conséquence en est qu'il n'est pas réellement possible aujourd'hui de planifier et de suivre le développement de l'AEP d'une façon concertée par rapport aux objectifs que s'est fixé le gouvernement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les Objectifs de Développement du Millénaire.

Les faiblesses du sous-secteur par rapport à une approche plus programmatique se résument comme suit² :

- Les données disponibles sur les ouvrages (hydraulique et assainissement) réalisés en milieu rural et dans les petites villes non desservies par l'ONEA sont peu fiables et il n'est ainsi guère possible de chiffrer d'une manière sûre le niveau d'équipement et le taux de desserte actuel sur l'ensemble du territoire national et par région/province.
- Les indicateurs utilisés dans les différents documents relatifs à la lutte contre la pauvreté requièrent des clarifications, par la définition du taux de couverture et la délimitation des milieux urbain, semi-urbain et rural.

² La situation en ce qui concerne l'hydraulique urbaine diffère de celle de l'hydraulique rurale du fait que l'ONEA pour les 36 centres dans lesquels l'office est présent dispose d'une base de connaissance adéquate et exécute un suivi régulier du service de l'eau.

- Un suivi global au niveau du sous-secteur n'est pas réalisé et des mécanismes permettant une mise à jour régulière des données n'ont pas été développés à ce jour.
- Il n'existe pas actuellement une vue d'ensemble sur le financement du sous-secteur et il est extrêmement difficile de chiffrer l'ensemble du financement du sous-secteur, notamment les investissements réalisés sur les fonds nationaux.
- Il n'existe actuellement pas un cadre institutionnel de coordination et de programmation des activités du sous-secteur et en conséquence les interventions du sous-secteur sont réalisées sous forme de projets « territoriaux » principalement financés par les bailleurs de fonds.

Dans la perspective de pouvoir planifier les réalisations physiques et les ressources financières y relatives et de suivre l'évolution du sous-secteur par rapport aux objectifs fixés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (le CSLP et les ODM), il importe ainsi de s'engager sur une voie qui permettra de passer graduellement d'une logique de projet à une approche programme dans le sous-secteur dont le cadre fédérateur serait un programme national du type Budget Programme.

Une telle approche comporte plusieurs avantages dont :

- Un lien sera créé entre les objectifs du Gouvernement en matière de lutte concertée contre la pauvreté et les activités du sous-secteur et rendra possible un suivi continu du sous-secteur par rapport à ces objectifs et permettra de dégager et argumenter les besoins en financement à moyen et long terme.
- Actuellement, le secteur reste très dépendant des bailleurs de fonds, qui interviennent sous forme de projets géographiquement ciblés, avec à chaque fois des modalités et des procédures différentes, ce qui accroît la charge de gestion, sur une administration dont tous s'entendent à reconnaître la faiblesse de ses capacités. L'introduction d'une approche programme (un programme cadre national) est susceptible de réduire la charge de travail de l'Administration et de graduellement préparer l'appui au secteur sous forme d'aide budgétaire.
- L'abandon d'une approche projet au profit d'une approche programme permettra davantage d'assurer une répartition géographique des investissements/activités conformément aux besoins et donc du développement d'une couverture hydraulique équitable sur l'ensemble du territoire national.
- Une approche programme sous forme d'un programme national dont l'exécution est basée sur des objectifs, des résultats et des indicateurs reliés aux dépenses dans un cadre budgétaire unifié permettra d'évaluer l'efficacité et l'efficacé du programme et introduit ainsi une meilleure transparence par rapport au passé.
- Un programme cadre national pour le sous-secteur constitue un excellent moyen de communication et de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires nationaux et extérieurs à travers, par exemple, des revues annuelles conjointes du secteur.

Le développement d'un programme national cadre constituant et accepté par l'ensemble des partenaires comme l'outil clef de programmation, mobilisation de fonds et de suivi des activités du secteur est certes un processus qui prendra du temps et requiert la disponibilité d'un certain nombre d'outils dont au minimum :

1. Une base de données fiable sur les activités et le développement du sous-secteur
2. Un cadre de planification et de suivi des activités du secteur se situant par rapport aux objectifs que s'est fixé le Gouvernement

3. Un ensemble de politiques/stratégies sous-sectorielles qui assurent une homogénéité dans la manière dont les activités sont exécutées, et
4. Un cadre institutionnel de consensus/dialogue entre les différents intervenants du sous-secteur.

La stratégie principale de la composante est d'apporter son appui au développement des outils techniques de base requis pour développer un cadre national de planification, d'exécution et de suivi du sous-secteur et d'assister au développement et au perfectionnement continu d'un tel cadre national ainsi qu'à la mise en œuvre des mécanismes institutionnels de concertation entre l'ensemble des partenaires du sous-secteur.

Le Burkina Faso dispose déjà d'un ensemble de politiques et stratégies sous-sectorielles. La stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement du Burkina Faso date de 1996, et, comme expliqué ci-dessous, elle ne répond pas tout à fait aux exigences de la situation actuelle. Un appui au développement d'une stratégie dans ce domaine sera en conséquence inclus dans la présente composante (voir ci-dessous).

Conformément à ses attributions, la DGAEP du MAHRH aura le rôle moteur par rapport au développement du programme cadre national et elle devra en conséquence être renforcée afin de pouvoir assurer le rôle de moteur dans ce processus. La composante apportera principalement son appui au renforcement organisationnel de la DGAEP à travers un diagnostic organisationnel et la mise à disposition d'une assistance technique nationale et expatriée.

L'approvisionnement en eau potable et l'assainissement constitue une entité indissociable et le programme cadre national devrait couvrir les deux sous-secteurs qui relèvent tous les deux du MAHRH. Vu que les données sur la couverture en latrine est encore moins bonne que celles sur l'hydraulique, le programme cadre national se concentrera en premier lieu sur l'approvisionnement en eau potable.

Le développement d'un programme cadre national pour le sous-secteur demandera une collaboration étroite entre la DGAEP d'un côté et notamment la DGIRH, la DEP, les DRAHRH et les communes de l'autre.

2.3.2 Appui à la déconcentration /la décentralisation

Le Burkina Faso a amorcé un processus de décentralisation et 49 communes urbaines ont été créées de 1998 à 2004. Toutefois les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) sont en relecture pour mieux clarifier les rôles, les attributions et les responsabilités des communes plus spécifiquement en milieu rural. En conséquence, les 301 communes rurales ne sont pas encore établies et le calendrier pour leur mise en place est en discussion. Il n'est pas estimé probable que la grande majorité des communes rurales seront réellement en mesure d'assurer la pleine responsabilité pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, y compris la maîtrise d'ouvrage, avant la fin du PADSEA II. Le programme gardera une approche flexible mais prudente par rapport à la décentralisation et l'implication des communes.

Les directions déconcentrées ont un rôle clef à jouer par rapport au développement des capacités des communes établies et dans celles à établir et il existe ainsi un lien complexe et étroit entre la décentralisation et la déconcentration : Il importe de renforcer les structures déconcentrées de l'hydraulique dans leur maîtrise d'ouvrage déléguée d'une part et de les rendre capables d'apporter leur soutien à l'émergence d'une capacité de maîtrise d'ouvrage au niveau communal d'autre part.

Le renforcement de la capacité des DRAHRH et des DPAHRH en termes de capacité de planification, de gestion de l'exécution physique et budgétaire, et de suivi se fera concrètement à travers les deux composantes EHA du PADSEA II.

Le rôle de la composante *Appui institutionnel aux sous-secteurs de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement* dans ce renforcement sera d'appuyer une déconcentration effective du MAHRH, y compris la préparation des bases pour une délégation des crédits du MAHRH au profit des structures déconcentrées. Une telle déconcentration a déjà été testée à petite échelle dans le cadre du PIHVES (gestion financière).

Dans l'exécution de la composante *Eau- Hygiène-Assainissement en milieu urbain*, les communes dans les centres secondaires (qui sont déjà effectives/installées) devront participer à la planification des activités en concertation avec l'ONEA et assurera la maîtrise d'ouvrage pour les latrines institutionnelles.

Dans la composante *Eau- Hygiène-Assainissement en milieu rural*, tout en gardant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage délégué au niveau des DRAHRH, on recherchera à impliquer les communes dans les activités d'hydraulique dès qu'elles seront établies notamment au niveau de l'information et de la sensibilisation sur les activités d'hydraulique et d'assainissement dans les communes, la collecte des demandes villageoises et la priorisation des demandes.

Le rôle de la présente composante à travers la DGAEP sera de capitaliser sur les expériences vécues sur le terrain dans les différents programmes d'investissement et sur cette base de développer, tester et généraliser des outils permettant la mise en place d'une capacité communal par rapport aux sous-secteurs d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

Dans le cadre de ces activités il est également prévu d'appuyer et d'impliquer l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF).

Finalement on constate un nombre de plus en plus important de systèmes de mini adduction d'eau dans le pays, tantôt gérés par les populations elles-mêmes, tantôt gérés par des structures de type privé. Peu d'informations sont disponibles sur la gestion technique et financière mais on sait toutefois que ces systèmes connaissent bon nombre de problèmes.

Dans la perspective de la capacité limitée du secteur public par rapport à l'atteinte des objectifs du CSLP et des ODM, le développement de nouveaux modèles de financement de l'investissement et de gestion du service d'eau prend toute son ampleur et constitue un aspect à approfondir. La décentralisation, qui confie la maîtrise d'ouvrage des ouvrages d'AEP aux communes représente aussi une opportunité pour la recherche de partenariats avec le secteur privé et la DGAEP devrait en profiter pour appuyer les communes dans

cette direction, d'autant que la gestion en régie communale dans d'autres pays africains connaît des difficultés.

Les activités de la composante en matière d'appui à la déconcentration et la décentralisation seront en priorité réalisées dans les régions du Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord et en synergie avec les composantes *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural* et *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain*.

Il est prévu d'étendre les activités relatives à la décentralisation et la déconcentration dans les autres régions lorsque les concepts, les guides et les modules de formation ont été développés et testés.

2.3.3 Révision de la stratégie et développement d'un programme cadre national pour l'assainissement

Au terme de l'article 5 de la loi no. 005/97/ADP portant Code de l'Environnement au Burkina Faso, l'acte d'assainissement en la gestion des :

- Déchets solides, liquides ou gazeux provenant des ménages, des établissements publics et privés, des industries, de l'artisanat et des exploitations agricoles
- Eaux de pluie ou de ruissellement
- Végétaux et animaux envahissants.

Au terme de l'article 58 de la loi, l'assainissement est d'intérêt général.

Un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du ministre chargé de l'environnement après concertation avec les ministres concernés et les autorités locales définit une structure nationale d'assainissement.

La stratégie nationale de l'assainissement traite les sujets mentionnés dans le décret et donne des indications sur l'organisation institutionnelle et de la promotion de l'assainissement, la coordination entre les acteurs, la recherche et la formation des acteurs.

Depuis 1996, l'année du développement de cette stratégie, on a pu constater un écart croissant entre les prévisions et les réalisations. Surtout en milieu rural les réalisations avancent lentement, et on peut constater que le taux de couverture n'atteint guère les 15 %. Le faible taux de couverture de latrines et les mauvais comportements hygiéniques sont les causes principales des chiffres de morbidité et mortalité excessifs, surtout parmi les enfants. Les statistiques sanitaires indiquent une prévalence élevée des maladies liées à l'eau et l'assainissement, et le taux de mortalité infanto-juvénile (189 pour mille naissances vives), reste une des plus élevées dans le monde;

Durant cette même période, les Objectifs de Développement du Millénaire ont mis l'accent sur les défis essentiels de la politique du sous-secteur. Bref, une réduction de 50 % du nombre de personnes n'ayant pas un accès durable aux services d'assainissement autonome signifie que 7 millions de burkinabè doivent avoir accès d'ici 2015. Ceci n'est pas possible sans un effort extraordinaire, et il semble nécessaire de relire la stratégie existante en vue de le rendre plus focalisée et plus opérationnel.

Vu la pesanteur de la morbidité et la mortalité liées à ces types de maladies et l'importance accordé à l'atteinte des Objectifs Millénaires de Développement, la nouvelle stratégie

devrait surtout focaliser l'évacuation des excréta, à savoir l'assainissement de base. Ceci est renforcé par le fait que c'est dans ce domaine qu'on trouve le plus grand potentiel pour un impact sur la santé des populations.

Sur la base d'une stratégie révisée, un programme cadre national pour le sous-secteur assainissement devrait être élaboré. Un tel programme cadre pourrait focaliser les efforts des acteurs sur les problèmes d'assainissement de base et attirer des fonds supplémentaires des bailleurs.

2.3.4 Lutte contre le VIH/SIDA

La prise en compte de la lutte contre le VIH/SIDA constitue un lien important entre le PADSEA II et le CSLP. Le VIH/SIDA n'apparaît plus uniquement comme un problème de santé publique, mais désormais comme un problème de développement. Il constitue un obstacle potentiel pouvant réduire considérablement, si non annuler, les efforts consentis.

La prévalence des adultes séropositifs est de 4,9 % selon les données de provenance des sites sentinelles. L'enquête Démographique et de Santé 2003 a testé un échantillon de 12.477 personnes afin de valider les chiffres des sites sentinelles; l'EDS a trouvé une prévalence de 1,85% parmi les adultes, la différence étant probablement due à une répartition non-représentative des sites sentinelles qui se trouvent notamment dans les milieux urbains. Les chiffres représentent une baisse par rapport au chiffre de l'ONUSIDA de 2001 de 6,5%. Vu le développement dans d'autres pays (Botswana est allé de 4% en 1994 à 39% en 2003) il est important de ne pas réduire l'intensité des activités; conformément à la politique nationale, tous les secteurs devraient lutter activement contre cette maladie qui menace tous les aspects de la vie des burkinabè.

En concordance avec le Plan d'action VIH/SIDA de Danida le PADSEA II contribuera aux efforts du Gouvernement du Burkina Faso dans la lutte contre l'épidémie en renforçant les activités développées durant la première phase³.

La stratégie de PADSEA II dans ce domaine est principalement d'appuyer le gouvernement, à savoir le Conseil National de Lutte contre le SIDA et les IST⁴, dans l'application de la stratégie nationale dont le document central s'appelle Cadre Stratégique de Lutte contre le VIH/SIDA 2001/2005. Cette stratégie repose sur quatre axes :

- Renforcement des mesures de prévention de la transmission
- Renforcement de la surveillance de l'épidémie
- Amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées.
- Élargissement de la réponse et promotion du partenariat national et international en faveur de la lutte contre le VIH/SIDA.

³ Outre les activités inscrites dans le PADSEA II, Danida appuie la lutte contre la maladie (via un financement direct de l'Ambassade du Danemark) à travers le Projet de lutte contre le VIH/SIDA au Burkina Faso. Les activités de ce projet sont complémentaires aux activités du PADSEA II en appuyant notamment la société civile.

⁴ Infection Sexuellement Transmissible

Dans ce contexte le PADSEA II inclut un appui à la mise en oeuvre du plan d'action de lutte contre le VIH/SIDA de l'ONEA ainsi qu'un appui au Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA (CMLS) du MAHRH.

Il a été discuté si l'animation autour du point d'eau devait intégrer les aspects VIH/SIDA, mais vu le risque de mélanger les messages et de créer une connexion non-intentionnelle entre l'eau de forage et le virus, il est recommandé de ne pas inclure des messages sur le VIH/SIDA dans l'animation autour du point d'eau. Cependant, les animateurs devraient être formés sur le VIH/SIDA pour leur permettre de répondre de manière adéquate aux questions des villageois. La sensibilisation des villageois sur les questions liées au VIH/SIDA sera poursuivie à travers le projet sur la lutte contre le VIH/SIDA financé par Danida.

2.3.5 Cohérences de la composante avec les autres composantes du PADSEA II et d'autres programmes

La composante entretiendra des relations étroites avec les autres composantes du PADSEA II :

- *Appui au PAGIRE*

Les activités relatives à l'élaboration d'un programme cadre national pour l'AEPA sont étroitement liées aux activités prévues dans le cadre de la composante *Appui au PAGIRE* et une coordination entre les deux composantes est donc d'une importance première. La disponibilité d'un inventaire hydraulique mise à jour régulièrement constitue un préalable pour le développement d'un tel programme cadre.

Il est prévu qu'un inventaire hydraulique constituant un outil de premier ordre pour la planification et le suivi des activités du sous-secteur soit développé par la DGIRH étant le service chargé de la conception et de l'exécution des inventaires hydrauliques. Cet inventaire, comme une partie du SNIEau sera fait au cours de 2005 à travers l'appui prévu à cet effet par la BAD et les recensements partiels en cours en 2004 avec l'appui du Danida et de la KfW alimenteront également le SNIEau. Un appui au développement et à la mise en oeuvre de mécanismes de mise à jour régulière et permanente de l'inventaire sera inclus dans l'*Appui au PAGIRE*.

Une collaboration étroite est également prévue entre la DGIRH et la DGAEP pour le développement des outils et indicateurs pertinents au programme cadre national.

- *Composantes EHA rurale et urbaine*

Comme mentionné ci-dessus, les deux composantes d'approvisionnement en eau potable et assainissement associeront dans la mesure du possible les communes dans leurs d'intervention dans les activités. Le rôle de la composante *Appui Institutionnel aux Sous-secteurs de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement* sera de soutenir ce processus, de capitaliser sur les expériences faites et de développer des stratégies et outils d'appui à la décentralisation pouvant être généralisés sur l'ensemble du territoire national.

- *Composante Appui au Secteur Privé*

Une collaboration sera recherchée avec cette composante notamment dans le domaine de la recherche d'une professionnalisation de la gestion des adductions d'eau potable (voir résultat 2.4 ci-dessous).

La formulation de la deuxième phase d'appui danois au secteur agricole sera entamée courant 2004. Il conviendra de rechercher les synergies possibles entre le PADSEA II et ce futur programme, par exemple par rapport à la déconcentration du MAHRH et le système de suivi (rapports périodiques) du ministère.

Une cohérence et synergie avec les activités d'autres bailleurs de fonds sera également recherchée, notamment l'appui institutionnel de l'Union Européenne à la DGAEP, l'appui institutionnel de la BAD au secteur en cours de préparation et l'appui de l'AFD.

2.4 RESULTATS ET ACTIVITES

2.4.1 Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 1

Résultat 1.1 : La capacité de la DGAEP, de la DEP et de la DAF a été évaluée et des actions de renforcement ont été entamées

Comme responsable de la conception, de la coordination de la mise en œuvre et de l'application de la politique nationale dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable, il relèvera de la responsabilité de la DGAEP de développer et de gérer le futur programme cadre national. La direction générale ne dispose toutefois ni de toutes les capacités ni d'expériences dans ce nouveau domaine et il y a, d'une façon générale, un besoin de travailler par rapport à un recentrage les missions de l'Etat en le désengageant des activités de réalisation et en renforçant ses capacités pour faire appliquer la réglementation, entreprendre la planification et le suivi global et assurer la coordination entre les différents acteurs.

Un diagnostic organisationnel de la DGAEP est prévu courant 2004 dans le cadre de l'appui institutionnel de l'Union Européenne. En cas de besoin, la composante complètera cette étude. Par le biais du conseiller technique de longue durée et éventuellement d'une assistance technique ponctuelle, la composante appuiera la DGAEP pour les éventuels modifications organisationnels à opérer et pour la mise en œuvre d'un plan de formation du personnel.

Un diagnostic organisationnel devra également être fait pour la DEP (et plus spécifiquement le service Suivi-Evaluation) et la DAF et des mesures de renforcement (formation..) proposées et mises en œuvre. Ces deux services centralisent et traitent les informations sur les réalisations physiques et financières du sous-secteur – informations nécessaires pour la DGAEP comme gestionnaire principal d'un futur programme cadre national.

Le renforcement des compétences humaines comprendra aussi le recrutement par l'Administration dès le commencement de la composante d'un expert en planification qui travaillera sous la responsabilité du Directeur Général de la DGAEP.

Résultat 1.2 Des indicateurs et outils relatifs à la planification, la budgétisation et le suivi des activités du sous-secteur dans le cadre d'un programme cadre national ont été développés

Dans la perspective de rendre possible le développement d'un programme cadre national pour l'approvisionnement en eau potable, un certain nombre d'outils et d'indicateurs

devront être développés. La DGAEP aura la responsabilité première pour la définition et le développement de ces outils mais oeuvrera à cette fin en étroite collaboration avec d'autres services du MAHRH dont notamment la DGIRH.

Il s'agira, entre autres, de perfectionner et de détailler au plus bas niveau géographique que possible (à termes le niveau commune) le taux de couverture en AEP ainsi que le taux de fonctionnalité/taux de panne des ouvrages hydrauliques par type d'ouvrage. D'autres indicateurs clefs pourraient être développés en fonction des besoins notamment en fonction des besoins de suivi dans le cadre du CSLP et des ODM.

Il importera ainsi que la DGAEP de concert avec la DGIRH entretiennent des relations étroites avec l'Observatoire National de la Pauvreté et du Développement humain durable (ONAPAD) et le Secrétariat Technique de Coordination des Programmes de Développement Economique et Social (STC/PDES) du MFB.

La mise à disposition des données similaires en ce qui concerne l'hydraulique urbaine devra être discutée avec l'ONEA en vue de pouvoir établir un ensemble de vue de la couverture hydraulique au Burkina Faso.

Vu l'importance croissante donnée à l'assainissement, des réflexions devront être menées dans le but de déterminer la situation en ce qui concerne la couverture en latrines et de suivre son développement.

Dans la perspective d'œuvrer dans le sens d'une approche plus programmatique et d'un véritable programme cadre national pour l'approvisionnement en eau potable se situant dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, la composante apportera également son appui à développer les connaissances sur les aspects financiers du sous-secteur. Il s'agira de développer des modalités qui permettront de générer des informations fiables sur les investissements extérieurs prévus et annuellement exécutés, les allocations budgétaires intérieurs (investissements et fonctionnement) prévues et annuellement exécutées, les taux d'exécution financière etc...

Dans le double but de pouvoir budgétiser et justifier les financements requis à moyen et long terme pour atteindre les objectifs de l'approvisionnement en eau potable et de pouvoir suivre l'efficacité de la dépense du sous-secteur, une étude des coûts unitaires des activités des programmes à partir de prix de référence devra être menée. Finalement des études devront être menées dans le but de pouvoir graduellement classer les dépenses budgétisées et exécutées par nature en respectant la nomenclature comptable et budgétaire en vigueur.

Conformément au décret portant organisation du MAHRH, il relève de la responsabilité de la DEP de suivre et d'évaluer l'exécution des projets et programmes du ministère inscrits ou non dans le programme d'investissement public et de centraliser toutes les informations et la documentation y relative. Il revient ainsi à la DEP de fournir les informations pertinentes pour le programme cadre national aussi bien au niveau de la programmation physique et financière que son exécution.

En vue de pouvoir fournir toutes informations requises pour la programmation physique et financière du sous-secteur ainsi que le suivi des activités du sous-secteur au niveau de la DGAEP, un appui sera donné à une amélioration des formats des rapports périodiques transmises par les DRAHRH au niveau central, et à un renforcement de la capacité de la DEP d'en faire une synthèse et une analyse sur la base des indicateurs pertinents par rapport aux CSLP et aux besoins de la DGAEP et d'autres utilisateurs.

L'appui à la DEP vise également à permettre à un certain moment aux composantes EHA en milieu rural et Appui Institutionnel du PADSEA II de rendre compte à travers les rapports périodiques de l'Administration.

Il est à noter que la DGAEP dispose d'un conseiller technique fourni par l'UE. La composante travaillera en étroite collaboration et complémentarité avec ce conseiller.

Résultat 1.3 : Un programme cadre national relatif à la planification et le suivi des activités d'eau potable a été développé et est utilisé

Dans le but d'améliorer la transparence du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable d'une part et de pouvoir planifier, budgétiser, coordonner et suivre les activités dans la perspective de l'atteinte des objectifs du CSLP et des ODM d'autre part, la DGAEP sera appuyée pour le développement d'un programme cadre national.

Un tel programme cadre pourrait comprendre les éléments suivants :

- La situation actuelle en termes de couverture hydraulique détaillée au plus bas niveau géographique possible (niveaux régional, provincial et communal)
- Les besoins en équipements et en financements (investissements et fonctionnement) pour atteindre les objectifs à moyen terme (2010) et à long terme (2015).
- La priorisation par région/province/commune des activités d'approvisionnement en eau potable sur une période triennale⁵ dans le cadre des objectifs visés à moyen et long terme sur la base des financements acquis et ceux à rechercher
- Le budget triennal glissant du programme présenté sous forme d'un budget unifiant les investissements et les frais de fonctionnement (financements intérieurs et financements extérieurs) et présentant les financements acquis et ceux à rechercher
- Les indicateurs clefs (détaillés par an) sur l'atteinte des objectifs du programme triennal et les moyens de vérification. Ces indicateurs (voir résultat 1.2 ci-dessus) devront être développés en conformité avec ceux de CSLP et comprendront comme indicateurs de base le nombre d'ouvrages réalisés et l'évolution du taux de couverture (taux de couverture théorique en AEP et taux de desserte réel en fonction de la fonctionnalité des ouvrages) comme indicateurs de base
- L'identification des facteurs pouvant contraindre l'atteinte des objectifs et les actions palliatives y relatives.

Il est certain qu'il ne sera pas possible à court terme de développer un programme cadre national qui comprend tous les éléments mentionnés plus haut – un tel programme se construit graduellement en fonction de la disponibilité et la qualité des informations, la capacité des responsables du programme, et de la volonté du Gouvernement et des partenaires au développement d'œuvrer dans ce sens. Toutefois l'ambition du programme cadre national pour le sous-secteur de l'AEP devrait être de graduellement passer d'une programmation physique et financière basée sur les moyens à une programmation basée sur des objectifs et des résultats au fur et à mesure que les outils sont développés et que les acteurs se sont familiarisés avec cette nouvelle approche programme.

⁵ Un cadre de planification triennal est à envisager afin d'assurer une harmonisation avec le CDMT.

Une assistance technique apportera son appui à la DGAEP pour le développement et le perfectionnement continu du programme cadre national et elle sera également chargée d'organiser des formations et séminaires pour les agents de la DGAEP et les autres partenaires clefs (autres services du MAHRH au niveaux central (DGIRH, DEP, DAF) et déconcentré (DRAHRH), MFB, MED...). Des voyages d'études dans des pays avoisinants – tel que le Bénin – ayant progressé dans l'élaboration d'un programme national pour l'AEPA sera également organisé.

La DGAEP sera finalement appuyée dans la structuration et l'élaboration d'un rapport d'exécution annuel du programme national. Ce rapport comprendra :

- Le point de l'exécution physique et budgétaire du programme cadre de l'année précédente
- Le développement au niveau des indicateurs clefs
- Une analyse des écarts entre la programmation et les réalisations et des points de blocage, et
- Des recommandations sur les mesures censés rendre plus efficace l'exécution du programme national (mesures de renforcement du secteur privé, l'allègement des procédures nationales pour la passation des marchés, études spécifiques etc..).

Le rapport d'exécution servira de base pour l'élaboration annuelle du programme cadre triennal glissant et sera présenté et discuté lors de la revue annuelle du sous-secteur (voir résultat ci-après).

Résultat 1.4 : Un cadre de concertation entre les partenaires est fonctionnel

Un élément important par rapport à l'émergence d'un programme national pour l'approvisionnement en eau potable et l'adhésion à celui-ci par les partenaires nationaux et internationaux est la mise en place d'un cadre de coordination et de dialogue sur le développement du sous-secteur.

Les premiers pas ont été pris par le MAHRH (la DGAEP) pour la création d'un comité qui se réunirait régulièrement pour assurer la concertation et de promouvoir la synergie entre les différents acteurs du sous-secteur. La composante apportera son appui à la fonctionnalité de ce type de réunions.

L'assistance technique de la composante fournira également un appui à la préparation et l'organisation d'une revue annuelle du sous-secteur par l'ensemble des PTF et des partenaires nationaux au cours de laquelle le programme cadre national sera discuté sur la base du rapport d'exécution annuel et d'une proposition pour la réactualisation annuelle du document de programme cadre.

2.4.2 Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 2

Résultat 2.1 : Les bases pour une déconcentration effective du MAHRH ont été développées

Une étude organisationnelle des structures déconcentrées du MAHRH sur la base des études déjà réalisées⁶ dans le but de permettre une déconcentration effective du MAHRH au profit des structures régionales. Il s'agira ainsi de déterminer le partage futur des

⁶ Voir *Etude sur les capacités opératoires et fonctionnelles des DRAHRH – Rapport d'investigation – version provisoire. MAHRH/SG. Février 2004*

responsabilités entre le niveau central et le niveau régional/sous-régional du MAHRH en ce qui concerne, par exemple, la gestion des projets/programmes et la passation des marchés, les rôles que doivent jouer les directions déconcentrées dans la décentralisation, les budgets de fonctionnement adéquats pour permettre aux structures déconcentrées de fonctionner adéquatement et les conditions et modalités relatives à une délégation des crédits au profit du niveau régional.

L'étude devra formuler des propositions concrètes ainsi qu'un plan d'action par rapport à la mise en œuvre d'une déconcentration effective du MAHRH.

La composante apportera son appui au financement, à la préparation d'une telle étude et aux actions de mise en œuvre qui en découleront.

Résultat 2.2 : Des outils relatives à une implication des communes dans la planification, la gestion de l'exécution et le suivi des activités d'hydraulique ont été développés, testés et généralisés

En s'appuyant sur les expériences des programmes d'AEPA dans les régions du Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord et en étroite collaboration avec le MATD, les DRAHRH de ces régions, la DGAEP initiera un travail de réflexion sur le processus d'implication graduelle des communes déjà créées et à créer et sur les méthodologies et outils y relatifs.

Les outils à développer et à tester d'abord dans les trois régions mentionnées ci-dessus en vue de les étendre plus tard aux autres régions comprendront par exemple :

Des guides sur l'AEPA destinés aux conseillers municipaux

Dans le cadre de l'appui au processus de décentralisation, plusieurs guides ont été produits pour donner les informations utiles aux conseillers municipaux dans plusieurs domaines. Il s'agit d'examiner comment la question de l'AEPA est abordée et d'y apporter des compléments sous forme de nouveaux guides.

La composante proposera et validera de nouveaux guides qui traitent des politiques et stratégies en matière d'AEPA, du cadre institutionnel, et des rôles et l'interaction entre les différents acteurs publics et privés, y compris et les compétences dans le domaine de l'AEPA qui seront graduellement confiées aux communes conformément aux TOD.

Ces guides seront diffusés aux communes et utilisés dans l'information et la sensibilisation sur l'AEPA.

Des plans communaux de développement de l'AEPA

La composante devra s'orienter auprès du ministère chargé de la décentralisation sur les approches et formats éventuellement préconisés pour les plans de développement communaux, le plan de développement de l'AEPA n'étant qu'une partie de l'ensemble d'un plan de développement communal. Les expériences faites par d'autres programmes par rapport à la planification communale devront également être analysées. La composante développera et validera d'une manière participative, c'est-à-dire en collaboration avec les structures déconcentrées de l'hydraulique et les autorités communales, provinciales et régionales, des guides méthodologiques pour l'élaboration de plans de développement communaux (rural et urbain) dans le domaine de l'AEPA et les testeront dans quelques communes. Un appui aux communes dans lesquelles les guides sont testés est prévu pour la collecte/la validation des données et les consultations avec les différents acteurs dans les communes.

Résultat 2.3 : Un programme de sensibilisation et information sur l'AEPA a été conçu et mis en œuvre par l'AMBF

Le bureau exécutif de l'AMBF comprend un Secrétaire et un secrétaire adjoint chargés de l'environnement de l'eau et de l'assainissement. Il s'agira en concertation avec l'AMBF d'intégrer d'autres maires pour appuyer l'action des deux responsables en matière de sensibilisation et de formation des élus communaux dans le domaine de l'AEPA.

L'AMBF sera associée au développement des guides sur l'AEPA mentionnés ci-dessus et sera appuyée pour le développement et la mise en œuvre en collaboration avec la DGAEP d'un programme de sensibilisation des acteurs communaux.

Un appui au fonctionnement de l'AMBF sera également donné sur la base d'un programme de travail annuel et d'un budget y correspondant dans le cadre de l'enveloppe y relative dans le budget de la composante.

Résultat 2.4 : Les modalités relatives à une gestion professionnalisée des ouvrages hydraulique venant en appui aux communes ont été développées et testées

Dans le but d'appuyer les communes existantes et futures dans la maîtrise d'ouvrage par rapport à l'AEPA et d'assurer que les ouvrages fonctionnent d'une manière optimale, la DGAEP initiera un certain nombre d'activités visant à développer et tester les modalités relatives à une délégation par les communes/l'Etat de la gestion des ouvrages – principalement les adductions d'eau – au secteur privé.

Les activités relatives à ce résultat se situent dans le cadre de la réforme de la gestion des forages et des AEPS en milieu rural et semi-urbain⁷ qui est actuellement testée sous un financement de l'AFD dans un certain nombre de provinces.

Les activités de la composante se concentreront dans les provinces ciblées par le PADSEA II, mais une collaboration et un échange d'expériences systématique et formalisé avec l'initiative sous financement AFD devra être recherché.

Les activités à entreprendre comprendront par exemple :

- Effectuer un état des lieux de la situation en ce qui concerne le financement et la gestion privée d'ouvrages d'AEP et de dégager les expériences vécues à ce jour
- Analyser les implications institutionnelles et juridiques d'une plus grande implication du secteur privé dans le financement et la gestion des ouvrages d'AEP
- Définir les rôles des et les relations entre les différents intervenants étatiques, communaux, communautaires et privés par rapport dans une gestion de type privé
- Proposer les amendements au cadre institutionnel et juridique existant et les nouveaux textes à développer
- Proposer des activités de renforcement des capacités des acteurs privés, et
- Développer, tester et évaluer des modèles de gestion professionnelle et éventuellement de financement privé des adductions d'eau existantes et à construire.

La composante devra rechercher une collaboration avec la composante *Appui au secteur privé* du PADSEA II pour l'atteinte des résultats escomptés.

⁷ Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain. Document cadre de la réforme. Août 2000. Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

2.4.3 Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 3

Résultat 3.1 : La stratégie nationale d'assainissement a été révisée et approuvée par le gouvernement

Le processus de développement d'une stratégie révisée devra prendre son point de départ dans la situation actuelle du sous-secteur (faible taux de couverture de latrines, le rejet non contrôlé d'eaux usées domestiques, haute prévalence des maladies liées à l'hygiène et l'assainissement, faible motivation des populations rurales à se construire des latrines, comportements en matière d'hygiène qui augmentent le risque de tomber malade, faible connaissance des causes des maladies, manque de moyens pour l'achat des matériaux de construction) et le défi posé par les ODM et le CSLP.

Au début du processus de création d'une stratégie mise à jour, une discussion doit être menée sur l'envergure de la stratégie : est-ce qu'elle doit être compréhensive ou est-ce qu'elle doit focaliser l'assainissement de base⁸ ? Quoi qu'il en soit, un accent particulier doit être mis sur l'assainissement de base en concordance avec les stipulations du CSLP et les intentions des ODM.

La stratégie actuelle ne donne que des indications de caractère général concernant les méthodes et les technologies à appliquer. La nouvelle stratégie pourra bénéficier des expériences et des méthodes qui ont été développés à travers les activités des projets nationaux et les activités du PADSEA I, notamment les programmes PIHVES et PEEN. En termes généraux, il s'agit des cinq axes suivants :

- Sensibiliser les populations cibles simultanément avec les activités de l'établissement du point d'eau
- Inciter des populations à se faire des latrines familiales à faible coût
- Former des maçons et les équiper
- Établir des latrines institutionnelles auprès des écoles, des centres de santé et des lieux publics
- Enseigner les élèves des écoles de la zone d'intervention sur l'hygiène et l'usage et entretien des latrines.

En même temps, le processus de développement devra profiter de la recherche récente concernant le marketing social et les facteurs qui incitent les populations à se faire construire des latrines. Le programme PADSEA II comprend une ligne budgétaire pour la recherche-action qui pourrait être utilisé pour des projets de recherche dans ce domaine. Dans l'optique de la pauvreté et les droits de la personne la stratégie devra également donner des indications concernant la manière de prendre en considération des catégories de personnes marginalisées telles que les personnes vivant avec un handicap. Cette activité devra impliquer les organisations des handicapés, et comme mentionné ci-dessus on pourrait profiter de la ligne budgétaire pour le développement des lignes directrices concrètes.

⁸ L'assainissement de base comprend l'assainissement autonome individuel ainsi que les attitudes et pratiques devant concourir à la promotion d'une hygiène adéquate afin de prévenir les maladies et de garantir la protection de l'environnement. Il vise la promotion des ouvrages et des équipements sanitaires au niveau des ménages et des places publiques.

Le processus de développement de la stratégie impliquera d'une manière participative tous les acteurs du sous-secteur, à savoir :

- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
- Le Ministère de la Santé
- Le Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
- Le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- Le Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat
- La société civile
- Le secteur privé, y compris le CREPA.

En vue d'assurer l'efficacité, il est suggéré que la DGAEP, la DHPES et la Direction Générale de l'Amélioration du Cadre de Vie du MECV assument le rôle de moteur de l'action en formant un groupe de travail.

Résultat 3.2 : Un programme cadre national pour le sous-secteur assainissement développé et mis en marche

Suite à la révision de la stratégie, un programme cadre national pour le sous-secteur assainissement devrait être élaboré. Un tel programme constituera un cadre pour permettre la planification, la budgétisation, la coordination et le suivi des activités du sous-secteur en concordance avec le CSLP. Le programme servira également comme plate-forme pour les investissements des bailleurs de fonds du sous-secteur.

Il pourrait comprendre les éléments suivants :

- Une description de la situation de l'hygiène et de l'assainissement
- Les budgets d'investissement et de fonctionnement en fonction du CDMT
- La priorisation des zones d'intervention, coordonnée avec les activités de l'approvisionnement en eau potable
- Des réalisations sur le terrain
- Les indicateurs physiques et d'impact
- Les activités de formation des acteurs
- Les activités d'Information, Education et Communication (diffusion sur radio et TV ainsi que d'autres formes de marketing social).

Une provision budgétaire pour éventuellement financer une partie des activités du programme est incluse dans la composante. Les fonds seront éventuellement débloqués sur une demande justifiée et budgétisée à soumettre à l'approbation du Comité de Pilotage.

2.4.4 Résultats et activités liés à l'objectif immédiat no. 4

Résultat 4.1 : Le CELS de l'ONEA renforcé

Depuis le mois de novembre 2003 le Comité d'Entreprise de Lutte contre le SIDA de l'ONEA, en collaboration avec l'Office de Santé des Travailleurs (OST), a entrepris des activités d'animation et de sensibilisation, notamment des causeries éducatives et distribution de préservatifs à l'intention du personnel de la société. En outre, le comité a

procédé à l'achat de médicaments en vue de traitement des maladies opportunistes chez les travailleurs affectés.

Les activités de prise en charge ne se déroulent pas encore dans un cadre formalisé, mais au vue de la délicatesse et de l'incertitude des familles affectées il est nécessaire de développer une démarche plus transparente et officielle à la base d'une politique consentie. La prise en charge comprend la fourniture des médicaments essentiels génériques aux personnes gravement malades ainsi que des vivres et des frais d'écoles aux familles des travailleurs décédés. Le CELS a discuté la faisabilité de créer un fonds de solidarité, mais il n'existe pas encore une réglementation et des statuts.

La composante appuiera la création d'un tel fonds de solidarité avec un appui en assistance technique, et la composante financera une partie du capital initial une fois le fonds de solidarité fonctionnel et la transparence et la régularité de gestion financière est garanti. L'apport annuel financier de Danida sera égal à l'apport des travailleurs jusqu'à un plafond de DKK 500.000 au total.

Résultat 4.2 Le personnel de l'infirmierie de l'ONEA formé et l'infirmierie équipée

L'ONEA est en train de se construire une infirmierie. Cette infirmierie d'une superficie d'environ 70 m² comprend un bureau médecin, une salle de soins, une salle d'observation et une salle d'attente; elle sera achevée en 2005. La composante contribuera un appui d'AT pour rendre l'infirmierie capable d'offrir du conseil dépistage. L'appui comprendra aussi des fonds pour la formation nécessaire du personnel ainsi qu'un financement pour des tests rapides et des médicaments essentiels génériques. L'appui pourra comprendre des anti-rétroviraux si l'entreprise développe une stratégie adéquate pour ce type de prise en charge; le programme financera une AT en appui au processus de développement d'une telle stratégie.

Résultat 4.3 Le CMLS du MAHRH renforcé

Le Comité Ministériel de Lutte contre le SIDA travaille avec les quatre axes définis par le Comité National. Le comité a une dizaine de membres et un gestionnaire à temps plein. Le comité a conduit des activités de formation, des causeries éducatives, des journées d'information, la mise en place de cellules relais et l'organisation des ateliers de programmation. Le comité établit des plans d'action opérationnels annuels assez ambitieux; une grande partie du plan d'action 2005 reste sans financement.

L'appui au CMLS du MAHRH comprendra une aide budgétaire ciblée au plan d'action du CMLS, notamment pour la formation des membres des comités relais ainsi que l'axe 3 de ce plan, à savoir les activités de prise en charge. Il est jugé nécessaire que des lignes directrices pour la prise en charge soient développées. Le PADSEA II mettra une assistance technique y relative à la disposition du MAHRH.

2.5 INTRANTS

2.5.1 Gouvernement du Burkina Faso

Le Gouvernement du Burkina Faso fournira les intrants suivants :

- Un expert en planification à plein temps pour une période de 5 ans. Cet expert contractuel travaillera au sein de la DGAEP
- L'ensemble des frais de fonctionnement normal des structures de l'Etat (fournitures de bureaux, carburant, per diem et autres frais de mission, téléphone etc...) et les frais de fonctionnement relatifs au fonctionnement de la composante (carburants, frais des réunions diverses, fournitures de bureaux, per diems etc..),
- Les salaires de l'ensemble des agents du gouvernement du Burkina Faso impliqués dans l'exécution de la composante ainsi que les salaires du personnel contractuel à recruter
- Des locaux meublés, téléphone et accès à l'Internet pour l'assistance technique
- Tous les taxes et impôts.

2.5.2 Danida

Danida mettra à la disposition du Gouvernement du Burkina Faso des fonds pour :

- Une assistance technique nationale et internationale
- La formation des différents acteurs
- Des équipements informatiques et véhicules
- La tenue d'ateliers, séminaires et conférences.
- Une aide budgétaire ciblée au plan d'action du CMLS du MAHRH
- Le financement des MEG, équipements et tests rapides pour l'infirmerie de l'ONEA
- Un apport financier au fonds de solidarité de l'ONEA.

2.6 BUDGET

Le budget total de la partie financée par la coopération danoise se présente comme suit :

Taux de change: FCFA 100 = DKK 1,15

	DKK	FCFA
Objectif immédiat no. 1: Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur	1.810.000	157.391.304
Objectif immédiat no. 2: Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation	1.775.000	154.347.826
Objectif immédiat no. 3: Appuyer le développement d'une stratégie révisée pour le sous-secteur de l'assainissement et d'un programme cadre national y correspondant	1.740.000	151.304.348
Objectif immédiat no. 4: Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique	1.350.000	117.391.304
<i>Sous total composante</i>	6.675.000	580.434.783
Assistance technique	7.250.000	630.434.783
GRAND TOTAL	13.925.000	1.210.869.565

A ceci s'ajoute les frais de fonctionnement de la composante. Ces frais constituant environ 10 % de la contribution de Danida seront couverts par le Gouvernement du Burkina Faso comme fonds de contrepartie inscrits annuellement dans le budget national sur la base des plans de travail et budgets correspondants élaborés par la composante.

Le budget détaillé, la répartition indicative sur les 5 ans et les notes budgétaires sont inclus en Annexe 1.

3 GESTION ET ORGANISATION DE LA COMPOSANTE

3.1 MONTAGE INSTITUTIONNEL DE LA COMPOSANTE

L'organigramme de la composante est présenté en Annexe 2.

3.1.1 Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (CP) du PADSEA II constitue le niveau de gestion supérieur pour le programme et est chargé, entre autres, d'approuver les plans de travail et les budgets des composantes et de réaliser des études visant à examiner l'impact des composantes. Le CP veille aussi sur la coordination entre les différentes composantes.

Le mandat détaillé du CP est décrit dans le Document Cadre du PADSEA II.

3.1.2 Comité d'Orientation

Le rôle du Comité d'Orientation (CO) est d'assurer que la composante est réalisée conformément à la description de la composante et aux décisions prises par le CP du PADSEA II.

Les tâches principales du CO sont de :

- Valider les plans de travail et les budgets correspondants élaborés par les Comités de Coordination (voir ci-dessous), en assurer l'harmonisation dans un plan de travail et un budget unique pour la composante et en assurer la soumission au Comité de Pilotage pour approbation
- Examiner et approuver les rapports périodiques d'avancement et financiers élaborés par la composante
- Assurer la cohérence interne dans les activités de la composante et la cohérence opérationnelle avec les autres composantes du PADSEA II
- Faire exécuter, quand jugé nécessaire, un suivi/évaluation des activités
- Débattre de toute question relative ne pouvant être résolue au niveau exécutif de la composante.

Le CO est composé comme suit :

- Le Directeur Général de la DGAEP
- Le Directeur Général de la DGIRH
- Un représentant du MATD
- Un représentant du MECV
- Un représentant de AMBF
- Un représentant de la DHPES
- Un représentant de l'ONEA, et
- Un représentant de l'Ambassade Royale du Danemark.

La DGAEP assure la présidence et le secrétariat du CO.

Des représentants des autres bailleurs de fonds seront invités à participer aux réunions du CO.

Le Comité d'Orientation se réunit tous les 6 mois ou en cas de besoin sur demande d'un des membres du CO.

3.1.3 Gestion de la composante

La composante est réalisée sous la responsabilité du directeur général de la DGAEP mais impliquera une collaboration étroite avec notamment la DEP, la DGIRH, les DRAHRH, le MATD, le MECV, l'ONEA, la DHPES et les communes.

La planification, la coordination et le suivi des activités se feront à travers des réunions mensuelles entre les différentes institutions impliquées dans l'atteinte des différents objectifs.

Le cadre de concertation entre les différents partenaires nationaux et extérieurs impliqués dans les activités de l'AEPA⁹ jouera un rôle important par rapport à l'objectif immédiat no. 1 et la DGAEP présentera lors des séances de travail de ce cadre l'avancement du programme cadre national et cherchera un consensus entre l'ensemble des partenaires sur sa forme et son contenu.

3.1.4 Assistance technique

L'assistance technique mise à la disposition de la DGAEP et des autres partenaires clefs pour la réalisation de la composante comprendra :

- Un conseiller technique Danida de longue durée (3 ans). Ce conseiller aura un profil de planificateur et sera placé au sein de la DGAEP. Il/elle sera sous la responsabilité du directeur général de la DGAEP. Ses termes de référence sont inclus en Annexe 3.
- Un pool d'assistance technique ponctuelle internationale et nationale notamment dans les domaines suivants : Suivi/Evaluation, gestion financière, ingénierie hydraulique, assainissement, socio-économie, formation, décentralisation, santé (VIH/SIDA) et aspects institutionnels.

Le rôle de l'assistance technique sera principalement celui d'assistance et conseil proprement dit aux acteurs burkinabè. De plus, l'AT mettra un accent particulier sur la formation sur le tas des agents des institutions concernées.

L'assistance technique ponctuelle internationale et nationale sera recrutée sur la base des plans de travail annuels en fonction des besoins identifiés. Le conseiller technique long terme assistera la DGAEP et les acteurs clefs de la composante dans la préparation des termes de référence, le recrutement et la gestion et le suivi de l'assistance technique ponctuelle.

⁹ En cours de création par le MAHRH (2004).

3.2 PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

Le conseiller technique long terme sera recruté par Danida en collaboration avec le MAHRH et la DGAEP. Le contrat sera géré par la coopération danoise.

L'assistance technique ponctuelle internationale sera recrutée et gérée par la DGAEP avec l'assistance du conseiller technique de longue durée sur la base des contrats types de Danida pour les consultations de courte durée.

L'assistance technique nationale ponctuelle sera recrutée en conformité avec la réglementation et les procédures en vigueur au Burkina Faso.

La composante suivra les procédures en vigueur au Burkina Faso pour les acquisitions des biens.

Pour l'achat de matériel importé (par exemple les véhicules), l'ARD dispose d'une agence d'achat qui pourra être mise à la disposition de la composante.

Voir par ailleurs les clauses générales dans le Document de Programme (section 7.6).

4 GESTION FINANCIERE

4.1 DISPOSITIONS GENERALES

La gestion financière de la composante doit se conformer aux lignes directrices de Danida en la matière¹⁰ ainsi qu'aux procédures burkinabè en vigueur.

Les lignes directrices de Danida donnent les principes de la gestion des fonds danois, y compris la comptabilité, les transferts, les rapports financiers et l'audit financier.

Sur la base des manuels des procédures administratives, financières et comptables de la première phase du PADSEA, la DGAEP rédigera ses propres manuels au cours de la phase de démarrage. Ces manuels seront soumis au Comité d'Orientation et au Comité de Pilotage pour approbation.

La comptabilité sera tenue par le SAF de la DGAEP.

La responsabilité globale pour une bonne gestion financière des fonds relève du Comité de Pilotage.

Les fonds de fonctionnement de la composante (transport, matériel et fournitures de bureaux, indemnités, salaires du personnel permanent, salaires des contractuels, téléphone, électricité, frais de déplacement...) seront fournis par le budget national burkinabè.

4.2 FLUX FINANCIER

La composante disposera d'un compte au Trésor Public pour recevoir les fonds et Danida et les fonds de contrepartie nationale au profit de la composante.

Les fonds en provenance du budget national pour la composante seront administrés par la Direction Générale du Budget du MFB.

Le compte au Trésor sera géré par le directeur général de la DGAEP avec co-signature du chef SAF de la DGAEP. Ce compte disposera d'un montant initial correspondant au budget semestriel.

Il est prévu de réapprovisionner le compte Trésor tous les six mois suite à un appel de fonds accompagné d'un rapport financier pour la période précédente.

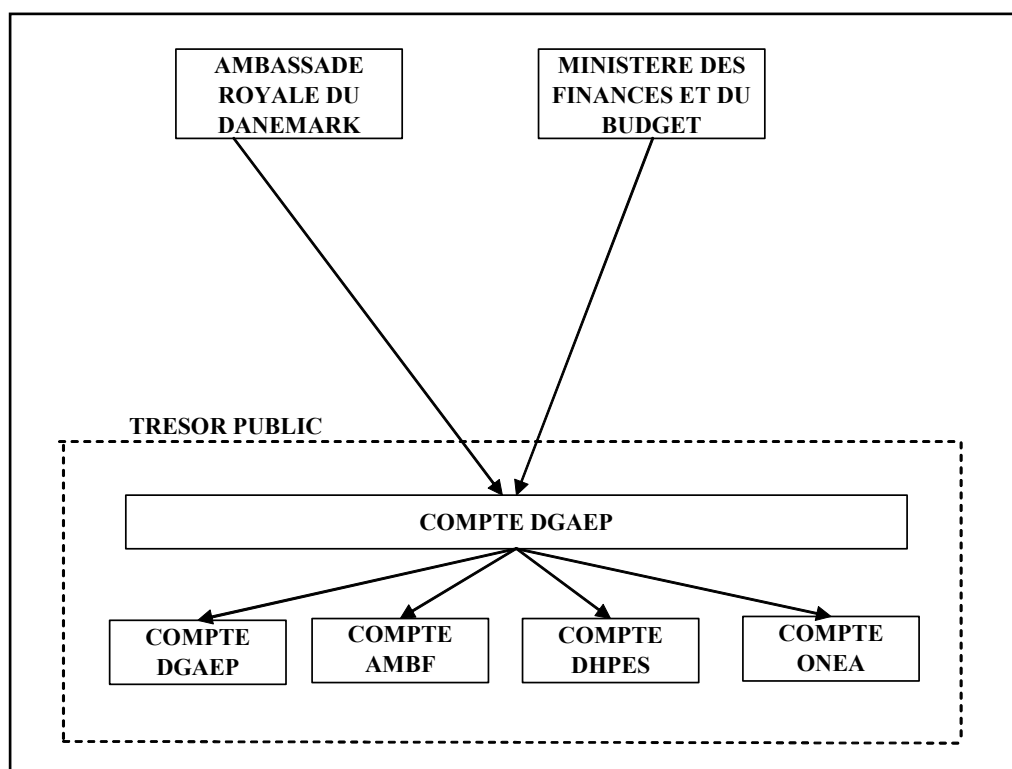
Des sous-comptes seront ouverts, comme décrit dans le schéma ci-dessous, au profit des institutions impliquées dans la réalisation des activités. Ces comptes seront alimentés conformément aux budgets approuvés et suite à l'approbation par le Directeur de la DGAEP du budget et du rapport financier (y compris la soumission des pièces justificatives originales) pour la période précédente.

¹⁰ *Guidelines for Financial Management* (December 2003) qui font partie des *Aid Management Guidelines* de Danida. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark (www.um.dk/Danida/AMG).

Pour plus de détails sur le flux financier, prière de consulter le Document de Programme du PADSEA II (section 7.2).

Les responsables de la composante sont tenus d’informer les membres du CO en cas de délais dans les virements.

Le flux financier de la composante se présente comme suit :



4.3 BUDGETISATION ET PLANIFICATION

La DGAEP comme gestionnaire de la composante préparera en collaboration avec les institutions clés impliquées dans l’exécution de la composante un plan de travail annuel et un budget y correspondant.

Le budget présenté devra inclure toutes les dépenses liées à la réalisation des activités de la composante, aussi bien pour celles financées par Danida que celles financées à travers le Budget National.

Le plan de travail et le budget correspondant seront soumis pour approbation au Comité d’Orientation et au Comité de Pilotage.

Les budgets ainsi que les comptes rendus financiers seront présentés sous une double forme pour satisfaire aussi bien aux besoins de Danida qu’à ceux de l’Administration burkinabè :

1. une présentation suivant les objectifs et les résultats , et 2. Une présentation suivant le CDMT.

Afin d’assurer l’inscription des budgets des composantes (dépenses sur le budget national aussi bien que celles couvertes par Danida) dans le budget national/le PIP, les budgets de

l'année suivante devront être soumis au ministère de tutelle (qui les transmettront à la Direction Générale du Budget du MFB et à la DG-COOP) *début juin*.

Le plan de travail et le budget seront révisés tous les six mois suite à l'élaboration des rapports semi-annuels. Cette révision tiendra compte des avancements et retards sur les différentes activités. Ce budget révisé devra également être commenté par le Comité d'Orientation et approuvé par le Comité de Pilotage.

4.4 PROCEDURES D'APPEL DE FONDS ET AUTORISATION DE DECAISSEMENT

Sur la base du budget unifié¹¹ approuvé par le Comité de Pilotage, le MAHRH soumet une demande à l'ARD pour l'alimentation du compte Trésor des composantes pour les investissements et une demande au MFB (la Direction Générale du Budget du MFB) pour les frais de fonctionnement.

L'appel de fonds adressé à l'Ambassade est faite sur le format standard de Danida (Voir *Aid Management Guidelines*). Danida transmettra une copie de l'ordre de virement à la DG-COOP du MFB.

Cette demande est accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- Le total des sommes reçues depuis le début du programme
- Le total des dépenses et présentés selon les lignes du budget approuvé
- Les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période et présentés selon les lignes du budget approuvé
- La solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses et engagements
- Le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé
- Les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

L'appel de fonds au MFB suivra les procédures normales de l'Etat.

Le virement des fonds Danida et de la contrepartie nationale se fera *semestriellement*.

Les personnes suivantes seront en place pour assurer la gestion quotidienne des fonds : 1. Le directeur général de la DGAEP qui détient l'autorisation d'ordonner une dépense et signe tous les chèques; 2. Le responsable du DAF qui est l'exécutant et co-signataire de tous les chèques et 3. Un comptable qui assure l'enregistrement.

4.5 SUIVI DU BUDGET

Le directeur général de la DGAEP est responsable de l'exécution et du suivi budgétaire de la composante.

Un rapport financier trimestriel de la composante est soumis aux membres du Comité d'Orientation.

¹¹ Budget des investissements (Danida) et budget de fonctionnement (contrepartie nationale).

Toutes les pièces justificatives des dépenses financées par Danida sont gardées au niveau de la composante jusqu'à ce que l'audit annuel ait été effectué et ensuite transmises au niveau du MFB (DG-COOP) qui les gardera au moins 5 ans conformément aux lignes directrices de Danida.

Les pièces justificatives des dépenses financées par l'Etat sont soumises au MFB (Direction Générale du Budget) au même moment que les appels de fonds pour la contrepartie, conformément aux procédures nationales.

L'assistance technique n'est pas co-signataire des dépenses mais à un droit de regard sur la comptabilité de la composante.

4.6 AUDITS

Un contrôle interne mensuel des comptes bancaires et des caisses et un audit comptable et financier semestriel seront menés par le SAF de la DGAEP en vue de la préparation du rapport d'avancement à soumettre au Comité d'Orientation.

Un audit externe de l'exercice annuel sera réalisé en fin d'année par un auditeur agréé par le Comité de Pilotage. Les rapports de l'audit devront être livrés au plus tard quatre mois après la fin de l'exercice.

L'audit comprendra également un audit conseil à réaliser afin la fin de l'année budgétaire.

L'audit devra évaluer :

- Le contrôle interne
- Les livres et les documents comptables
- Les certifications
- Les demandes de transfert de fonds
- Les procédures d'acquisitions de biens et de services
- Le registre des immobilisations.

Le Comité de Pilotage peut à tout moment demander un audit financier sur la composante de même que le Ministère des Finances et du Budget et l'Ambassade Royale de Danemark peuvent, indépendamment l'un de l'autre, faire exécuter un audit.

5 SUIVI, REPORTING, REVUES ET EVALUATIONS

5.1 INDICATEURS DE SUIVI

Les indicateurs principaux de la composante sont présentés dans le tableau suivant.

<i>Objectif intermédiaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.	<ul style="list-style-type: none"> Des revues annuelles conjointes du sous-secteur sont organisées à partir de 2005, un premier programme cadre national pour l'AEP est présenté et débattu en 2007 et une partie des fonds du PADSEA II est consommé à travers un appui budgétaire à la réalisation du programme cadre national à partir de 2008. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques de la composante Revue Annuelle
Objectifs immédiats		
1. Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> Un programme cadre national pour l'AEP triennal est présenté en 2007 et réactualisé annuellement par la DGAEP Une concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du sous-secteur se fait et des revues annuelles conjointes sont organisées à partir de 2005 	<ul style="list-style-type: none"> Le programme cadre national Rapport d'exécution annuel du programme cadre national Rapports périodiques de la composante
2. Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> Le MAHRH est déconcentré au niveau des DRAHRH en 2009 y compris délégation de crédit et budget de fonctionnement adéquat Les communes fonctionnelles sont associées aux activités du sous-secteur et élaborent des plans de développement AEP 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques de la composante Plans de développement communaux
3. Appuyer la révision de la stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et le développement d'un programme cadre national y correspondant	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie développée, approuvée par le gouvernement, imprimée et lancée à un atelier national en 2006 Le programme cadre national développé en 2006, mis en marche avec la participation de tous les acteurs et utilisé dans les procédures quotidiennes des ministères impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> Document de stratégie Programme cadre national Rapports périodiques de la composante
4. Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique.	<ul style="list-style-type: none"> La lutte contre le VIH/SIDA menée par le CELS de l'ONEA et le CMLS du MAHRH renforcée. 	<ul style="list-style-type: none"> Rapports périodiques de la composante Infirmierie construite

Les indicateurs au niveau des résultats seront proposés dans le rapport de démarrage.

5.2 RAPPORTS DE SUIVI

5.2.1 Rapport de démarrage

Au cours de la phase de démarrage du PADSEA II, la composante élaborera un rapport de démarrage à soumettre 4 mois après le commencement du programme pour approbation au Comité d'Orientation de la composante et au Comité de Pilotage. Ce rapport à élaborer conformément aux lignes directrices de Danida¹² devra comprendre un plan de travail annuel, un budget détaillé basé sur les activités, les résultats attendus et des détails sur le système de suivi et les indicateurs de la composante. Le rapport décrira également en détail la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation de la composante.

Finalement les formats des rapports périodiques devront être définis.

5.2.2 Rapports périodiques

Des rapports d'avancement semestriels seront élaborés par les Comités de Coordination de la composante et soumis pour approbation au Comité de d'Orientation.

Le rapport d'avancement semestriel devra être fait conformément aux lignes directrices de Danida¹³ et comprendra :

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la composante et des buts fixés pour la période en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre.
- Un compte rendu sur les indicateurs de la composante
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses
- Le détail des modifications et ajustements de la composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires.
- Le rapport financier pour la période en question.

Des rapports financiers seront toutefois soumis aux membres du Comité d'Orientation de la composante tous les trois mois.

Le rapport financier sur les fonds mis à disposition par Danida et sur les fonds de fonctionnement mis à disposition par le Budget National présentera d'une manière sommaire :

- le total des sommes reçues depuis le début du programme
- le total des dépenses, y inclus les engagements de dépense jusqu'à la fin de la période et présentées selon les lignes du budget approuvé
- le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses et engagements
- le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé
- les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

¹² Voir Guidelines for Programme Management. Danida. 2003.

¹³ Voir annexe 11 des *Aid Management Guidelines*. Danida

A la fin de chaque année, la composante élaborera un rapport annuel conformément aux lignes directrices de Danida. Ce rapport, qui remplace le deuxième rapport semestriel, sera soumis au Comité d'Orientation de la composante qui, après commentaires, le soumettra au Comité de Pilotage du PADSEA II pour approbation.

A la fin du programme, la composante préparera un rapport final.

Dans la perspective d'alléger la charge de travail des institutions responsables des différents programmes et de faciliter une vue d'ensemble sur les activités et financements du secteur, un appui sera donné dans le cadre de la présente composante à la DEP du MAHRH pour l'amélioration du système de rapportage périodique à travers lequel le compte rendu de l'avancement physique et financière puisse être fait à l'avenir pour l'ensemble des activités hydrauliques du MAHRH (financements intérieur et extérieur).

Le système de rapportage parallèle au système national tel que décrit ci-dessus sera maintenu jusqu'à ce que des formats et procédures au niveau des directions régionales, des directions centrales et de la DEP aient été développés et approuvés par les deux gouvernements.

5.3 REVUES ET EVALUATIONS

5.3.1 Revue annuelle

Les revues annuelles du PADSEA II visent à permettre aux partenaires nationaux, aux autorités danoises et aux autres bailleurs de fonds impliqués dans le programme et dans le secteur, d'évaluer l'avancement du PADSEA II, d'analyser la pertinence de l'appui danois par rapport au développement du secteur et en ce qui concerne les choix stratégiques et les grandes lignes et d'éventuellement suggérer des modifications par rapport au programme. Les recommandations de la revue annuelle présentées sous forme d'un aide mémoire avec un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations éventuelles seront validées par le Comité de Pilotage du PADSEA II et prises en compte par les composantes.

En cas de besoin, la revue annuelle peut être précédée par une revue technique de domaines spécifiques ou de composantes du PADSEA II.

Comme la revue annuelle devra également se prononcer sur et faire des recommandations au Comité de Pilotage sur les plans de travail annuels et les budgets afférents des composantes, la revue devra être programmée de façon à ce qu'elle s'adapte au cycle de planification et de budgétisation du Gouvernement du Burkina Faso. La revue devra, en conséquence, avoir lieu en septembre au plus tard.

5.3.2 Audit "Value for Money"

Afin de permettre une évaluation de l'utilisation efficace des fonds mis à la disposition du Gouvernement du Burkina Faso en sus du suivi à travers les rapports périodiques, des audits du type "value for money" seront réalisés de préférence en collaboration avec les autres bailleurs de fond du secteur et le gouvernement du Burkina Faso.

Le but de ces audits (une ou deux au cours du PADSEA II) est d'évaluer la mesure dans laquelle les fonds ont été utilisés d'une manière rationnelle et efficace et les ouvrages

réalisés et maintenus selon les règles de l'art. Il s'agira, par exemple, d'évaluer les aspects prix/qualité, efficacité des structures responsables pour l'exécution des activités, consolidation entre les audits financiers et les réalisations faites sur le terrain.

Il est supposé qu'une étude des prix unitaires soit faite par DGAEP à travers la présente composante.

Des fonds à cette fin seront mis à la disposition du Comité de Pilotage à travers les fonds du programme gérés par l'Ambassade du Danemark.

6 SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES

6.1 SUPPOSITIONS

- La situation macro-économique du Burkina Faso demeure favorable et permet au gouvernement d'apporter les fonds requis pour le fonctionnement des structures gouvernementales du sous-secteur ainsi que les fonds de fonctionnement de la composante.
- Un inventaire hydraulique sera réalisé avant la fin de 2006 pour l'ensemble du territoire national avec l'appui de différents bailleurs de fonds (l'Union Européenne, la BAD, Danida..), les différents exercices à ce niveau seront harmoniser afin d'aboutir à un résultat cohérent au niveau national. Il est aussi entendu que l'inventaire est régulièrement mise à jour et que les données sont mises à la disposition de la DGAEP.
- Le MAHRH établit formellement un cadre de concertation et de dialogue entre les acteurs et partenaires de l'AEP
- Le MAHRH est disposé à œuvrer concrètement dans le sens d'une déconcentration du ministère ver le niveau régional, y compris la délégation des crédits au profit des directions régionales.
- Les différentes directions générales sont disposées à travailler conjointement pour l'atteinte des objectifs et résultats de la composante et assurent la disponibilité des ressources humaines nécessaires pour les activités.
- Les partenaires techniques et financiers les plus important soutiennent le développement d'une plus grande transparence dans le sous-secteur et l'élaboration d'un cadre commun de planification, coordination et de suivi des activités du sous-secteur.

6.2 RISQUES MAJEURS

- Le processus de décentralisation au Burkina Faso, notamment en ce qui concerne la création de communes rurales, n'évolue pas et les communes rurales ne sont créées au cours du PADSEA II.
- Les ressources humaines requises pour le développement du secteur public ne sont pas disponibles.

6.3 CONDITIONS PREALABLES

- Le Gouvernement du Burkina s'engage à couvrir les salaires et les frais de fonctionnement des structures gouvernementales impliquées dans la composante

ainsi que tous les frais de fonctionnement liés à l'exécution des activités de la composante

- Le gouvernement du Burkina Faso recrutera et rémunérera un planificateur expérimenté pour la durée du programme. Il/elle travaillera sous la responsabilité du directeur général de la DGAEP et sera en place dès le commencement de la composante.

7 PLAN DE REALISATION

Un plan de réalisation provisoire est inclus en Annexe 4. Ce plan sera révisé au cours de la phase de démarrage et réactualisé annuellement.

ANNEXES

Budget détaillé de la composante Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'AEPA

Taux de change: 100 FCFA = 1,15 DKK

Objectif intermédiaire:	DKK	FCFA	Notes budgétaires
Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.			
Objectif immédiat no. 1:			
Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur	1.810.000	157.391.304	1
Résultat 1.1 : La capacité de la DGAEP, de la DEP et de la DAF a été évaluée et des actions de renforcement ont été entamées	1.010.000	87.826.087	
Résultat 1.2: Des indicateurs et outils relatifs à la planification, la budgétisation et le suivi des activités du sous-secteur dans le cadre d'un programme cadre national ont été développés	200.000	17.391.304	
Résultat 1.3: Un programme cadre national relatif à la planification et le suivi des activités d'eau potable a été développé et est utilisé	300.000	26.086.957	
Résultat 1.4: Un cadre de concertation entre les partenaires est fonctionnel	300.000	26.086.957	
Objectif immédiat no. 2:			
Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation	1.775.000	154.347.826	2
Résultat 2.1: Les bases pour une déconcentration effective du MAHRH ont été développées	815.000	70.869.565	
Résultat 2.2: Des outils relatives à une implication des communes dans la planification, la gestion de l'exécution et le suivi des activités d'hydraulique ont été développés, testés et généralisés	380.000	33.043.478	
Résultat 2.3: Un programme de sensibilisation et information sur l'AEPA a été conçu et mis en œuvre par l'AMBF	430.000	37.391.304	
Résultat 2.4: Les modalités relatives à une gestion professionnalisée des ouvrages hydraulique venant en appui aux communes ont été développées et testées	150.000	13.043.478	
Objectif immédiat no. 3:			
Appuyer la révision d'une stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et d'un programme cadre national y correspondant	1.740.000	151.304.348	3
Résultat 3.1: La stratégie nationale d'assainissement a été révisée et approuvée par le gouvernement	200.000	17.391.304	
Résultat 3.2: Un programme cadre national pour le sous-secteur assainissement développé et mis en marche	1.540.000	133.913.043	
Objectif immédiat no. 4			
Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique	1.350.000	117.391.304	4
Résultat 4.1: Le CELS de l'ONEA renforcé	500.000	43.478.261	
Résultat 4.2: Le personnel de l'infirmierie de l'ONEA formé et l'infirmierie équipée	350.000	30.434.783	
Résultat 4.3: Le CMLS du MAHRH renforcé	500.000	43.478.261	
SOUS-TOTAL DE LA COMPOSANTE	6.675.000	580.434.783	
Assistance technique	7.250.000	630.434.783	5
GRAND TOTAL DE LA COMPOSANTE	13.925.000	1.210.869.565	

BUDGET ANNUEL INDICATIF DE LA COMPOSANTE

Taux de change: 100 FCFA = 1,15
DKK

En DKK	BUDGET TOTAL DKK	Budget An 1	Budget An 2	Budget An 3	Budget An 4	Budget An 5
<i>Objectif immédiat no. 1:</i>	1.810.000	680.000	680.000	175.000	175.000	100.000
Résultat 1.1	1.010.000	505.000	505.000			
Résultat 1.2	200.000	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
Résultat 1.3	300.000	75.000	75.000	75.000	75.000	
Résultat 1.4	300.000	60.000	60.000	60.000	60.000	60.000
<i>Objectif immédiat no. 2:</i>	1.775.000	330.000	535.000	405.000	280.000	225.000
Résultat 2.1	815.000	100.000	350.000	200.000	100.000	65.000
Résultat 2.2	380.000		90.000	110.000	100.000	80.000
Résultat 2.3	430.000	200.000	65.000	65.000	50.000	50.000
Résultat 2.4	150.000	30.000	30.000	30.000	30.000	30.000
<i>Objectif immédiat no. 3:</i>	1.740.000	40.000	180.000	220.000	700.000	600.000
Résultat 3.1	200.000	40.000	160.000			
Résultat 3.2	1.540.000		20.000	220.000	700.000	600.000
<i>Objectif immédiat no. 4:</i>	1.350.000	270.000	270.000	270.000	270.000	270.000
Résultat 4.1	500.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
Résultat 4.2	350.000	70.000	70.000	70.000	70.000	70.000
Résultat 4.3	500.000	100.000	100.000	100.000	100.000	100.000
SOUS-TOTAL COMPOSANTE	6.675.000	1.320.000	1.665.000	1.070.000	1.425.000	1.195.000
<i>Assistance technique</i>	7.250.000	1.450.000	1.450.000	1.450.000	1.450.000	1.450.000
GRAND TOTAL DE LA COMPOSANTE	13.925.000	2.770.000	3.115.000	2.520.000	2.875.000	2.645.000

NOTES BUDGÉTAIRES 1

	DKK	FCFA	
Résultat no. 1.1			
Formation personnel DGAEP/DEP et DAF	300.000	26.086.957	Formateurs, salles de formation et matériel de formation 2 ordinateurs + imprimante par structure 1 véh. par structure. DKK 180.000/véh.
Equipement information - DGAEP/DEP/DAF	120.000	10.434.783	
Véhicules	540.000	46.956.522	
Production de rapports	50.000	4.347.826	
Total Résultat no. 1.1	1.010.000	87.826.087	
Résultat no. 1.2			
Formation (1)	100.000	8.695.652	
Ateliers	50.000	4.347.826	
Production de rapports	50.000	4.347.826	
Total Résultat no. 1.2	200.000	17.391.304	
Résultat no. 1.3			
Ateliers et voyage d'études	200.000	17.391.304	
Formation	50.000	4.347.826	
Production de rapports	50.000	4.347.826	
Total Résultat no. 1.3	300.000	26.086.957	
Résultat no. 1.4			
Revue Annuelle du sous-secteur	200.000	17.391.304	Organisation d'une revue annuelle par an pendant 5 ans Rapport annuel d'exécution et autres rapports
Documentation pour la revue	100.000	8.695.652	
Total Résultat no. 1.4	300.000	26.086.957	
TOTAL OBJECTIF NO. 1	1.810.000	157.391.304	

(1) Les budgets de formation sont destinés ou au recrutement de formateurs/institutions spécialisées, ou à la participation à des formations au Burkina Faso/la sous-région ou aux frais liés à la formation dispensée par l'assistance technique de la composante (matériel de formation, location de salles de formation, équipement didactique...).

NOTES BUDGÉTAIRES 2

	DKK	FCFA	
Résultat no. 2.1			
Ateliers	100.000	8.695.652	
Matériel informatique divers	260.000	22.608.696	13 DRAHRH - DKK 20.000 par DRAHRH
Formation	455.000	39.565.217	13 DRAHRH - DKK 25.000 par DRAHRH
Total Résultat no. 2.1	815.000	70.869.565	
Résultat no. 2.2			
Guides sur l'AEPA	100.000	8.695.652	400 guides - DKK 250 par guide
Guide sur les Plans de Développement Communaux	80.000	6.956.522	400 guides - DKK 200 par guide
Appui au communes participant au développement et test des guides sur Plans de Développement	200.000	17.391.304	20 communes - DKK 10.000 par commune
Total Résultat no. 2.2	380.000	33.043.478	
Résultat no. 2.3			
1 véhicule	180.000	15.652.174	Pour l'AMBF
Campagne de sensibilisation/ information des élus communaux	150.000	13.043.478	
Fonctionnement AMBA	100.000	8.695.652	DKK 20.000 par an pendant 5 ans
Total Résultat no. 2.3	430.000	37.391.304	
Résultat no. 2.4			
Ateliers et production de rapports	150.000	13.043.478	
Total Résultat no. 2.4	150.000	13.043.478	
TOTAL OBJECTIF NO. 2	1.775.000	154.347.826	

NOTES BUDGÉTAIRES 3

	DKK	FCFA	
Résultat no. 3.1			
4 ateliers de discussion	60.000	5.217.391	
Atelier national de lancement de la nouvelle stratégie	100.000	8.695.652	
Impression et reliure de la stratégie	40.000	3.478.261	
Total Résultat no. 3.1	200.000	17.391.304	
Résultat no. 3.2			
2 ateliers de discussion	30.000	2.608.696	
Impression	10.000	869.565	
Provision budgétaire: financement d'une partie du programme cadre Assainissement	1.500.000	130.434.783	
Total Résultat no. 3.2	1.540.000	133.913.043	
TOTAL OBJECTIF NO. 3	1.740.000	151.304.348	

NOTES BUDGÉTAIRES 4

	DKK	FCFA	
Résultat no. 4.1			
Apport au fonds de solidarité du CELS de l'ONEA	500.000	43.478.261	L'apport annuel sera au même niveau que les contributions des travailleurs jusqu'à un plafond de DKK 500.000. L'AT, comprenant une assistance pour l'établissement du fonds de solidarité, est budgétisée ailleurs (1 HM international, 1 HM national)
Total Résultat no. 4.1	500.000	43.478.261	
Résultat no. 4.2			
Financement des médicaments essentiels génériques, de l'équipement et des tests rapides pour l'infirmerie de l'ONEA	300.000	26.086.957	AT pour l'établissement d'une stratégie pour la prise en charge avec des ARV budgétisée ailleurs (1 HM international, 1 HM national)
Cours de formation pour le personnel de l'infirmerie en counseling et dépistage	50.000	4.347.826	AT pour rendre l'infirmerie capable d'offrir du conseil dépistage budgétisée ailleurs (1 HM international, 1 HM national)
Total Résultat no. 4.2	350.000	30.434.783	
Résultat no. 4.3			
Aide budgétaire ciblée au Plan d'action du CMLS	500.000	43.478.261	AT pour le développement des lignes directrices pour la prise en charge budgétisée ailleurs (1 HM international, 1 HM national)
Total Résultat no. 4.3	500.000	43.478.261	
TOTAL OBJECTIF NO. 4	1.350.000	117.391.304	

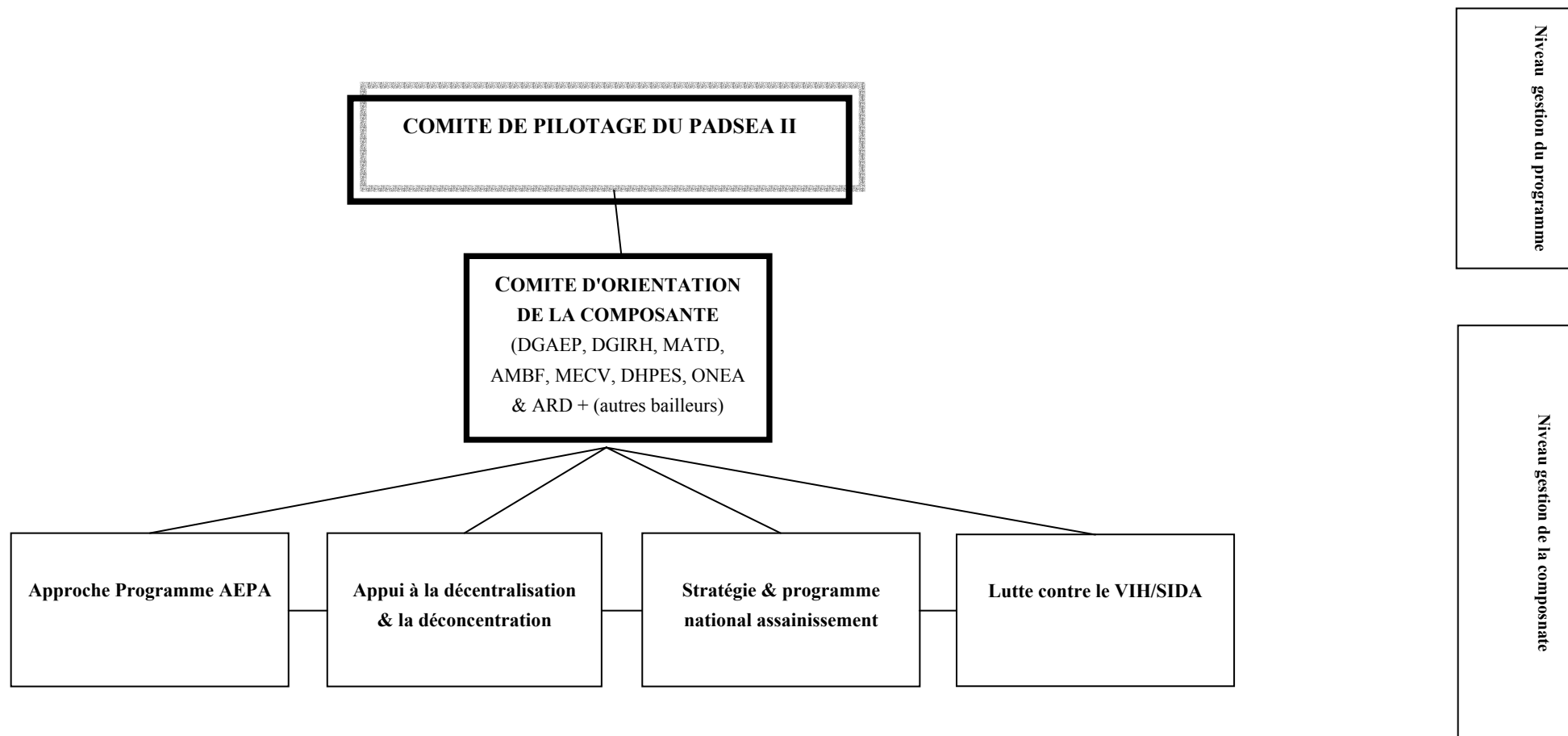
NOTES BUDGÉTAIRES 5

Notabene: La répartition de l'AT sur les objectifs est purement indicative

	Nombre de HM		PU par HM	Total	Total
	Exp.	Nat.	DKK	DKK	FCFA
1 Conseiller technique long terme				PM	PM
Assistance technique - Objectif no. 1					
National		40	25.000	1.000.000	86.956.522
International	16		150.000	2.400.000	208.695.652
Assistance technique - Objectif no. 2					
National		30	25.000	750.000	65.217.391
International	10		150.000	1.500.000	130.434.783
Assistance technique - Objectif no. 3					
National		6	25.000	150.000	13.043.478
International	5		150.000	750.000	65.217.391
Assistance technique - Objectif no. 4					
National		4	25.000	100.000	8.695.652
International	4		150.000	600.000	52.173.913
Total HM expatriés	35	80			
Total HM nationaux					
Total Assistance technique expatriée en DKK				5.250.000	456.521.739
Total Assistance technique nationale en DKK				2.000.000	173.913.043
Total DKK				7.250.000	630.434.783

Les taux des honoraires des consultants sont y compris les frais remboursables

ORGANIGRAMME DE LA COMPOSANTE



DESCRIPTIONS DE POSTE

Conseiller technique Danida

Profil

Le conseiller technique (CT) doit avoir une formation supérieure en sciences sociales, politiques ou économiques.

Il /elle a une expérience prouvée dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable dans les pays en voie de développement et plus spécifiquement dans le développement institutionnel en matière de planification sectorielle, réforme institutionnelle et/ou de suivi/évaluation des activités hydrauliques.

Il/elle a une expérience d'au moins 5 ans en matière de gestion de projet/programmes à travers des postes similaires dans des projets/programmes.

Il/elle est apte à travailler comme assistance technique dans une équipe pluridisciplinaire comprenant du personnel national et international, et il est capable d'obtenir des résultats en motivant son équipe de travail.

Il/elle a une très bonne maîtrise du français écrit et oral.

Responsabilités

L'exécution des activités de la composante relève de la DGAEP et des partenaires clefs identifiés dans la description de la composante. Le rôle du CT est d'une façon générale de :

- Suivre une approche proactive en termes d'analyse et de développement méthodologique
- Assurer un transfert de compétences aux partenaires burkinabè responsables de l'exécution des activités à travers la formation sur le tas, l'organisation de formations, séminaires et ateliers.
- Assister les responsables de la composante au niveau de la DGAEP dans la planification, la budgétisation, la gestion et le suivi des activités.

Un appui visant le renforcement institutionnel doit rester flexible et à l'écoute des besoins qui se dégagent au cours du processus.

Toutefois les tâches principales par rapport au développement des compétences et de développement méthodologique du CT comprendront premièrement et en priorité une assistance à :

- La planification du diagnostic organisationnel et définition et la planification et le suivi de la mise en œuvre des activités relatives à un renforcement des partenaires clefs (DGAEP, DEP..)
- La définition et le développement des outils et indicateurs relatifs au développement d'un programme cadre national pour le sous-secteur AEPA et sa mise en application
- L'élaboration et le perfectionnement d'un programme cadre national et la sensibilisation des acteurs nationaux et les partenaires au développement à l'utiliser et le reconnaître comme le point focal du développement du sous-secteur
- L'organisation et la tenue régulière de réunions de concertation avec les partenaires nationaux et internationaux

- La préparation et la mise en œuvre d'une déconcentration effective du ministère au niveau régional

Deuxièmement le CT s'investira à appuyer la DGAEP et les partenaires clefs dans l'organisation, la gestion et le suivi des activités relatives à :

- La définition des rôles du MAHRH et de ses démembrements régionaux par rapport aux structures décentralisées ainsi que le développement d'outils et de méthodes visant une responsabilisation graduelle de celles-ci dans l'AEPA
- L'organisation des activités visant le développement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'assainissement
- L'organisation des activités relatives à la lutte contre le VIH/SIDA.

L'assistance technique ponctuelle (nationale et internationale) relèvera de la responsabilité de la DGAEP et des responsables des différents volets de la composante mais le CT apportera son appui à la définition des besoins en assistance technique ponctuelle, à l'élaboration des termes de référence pour chaque mission et à l'assurance qualité des rapports des consultants.

Finalement, le CT assistera la DGAEP dans la coordination des activités entre les différents acteurs de la composante y compris l'assurance qualité des programmes annuels de travail et les budgets et les rapports périodiques à produire. Il/elle participera comme personne ressource aux réunions des Comités de Coordination et du Comité d'Orientation.

Lieu d'affectation

Le CT sera placé au sein de la DGAEP du MAHRH à Ouagadougou et travaillera sous la responsabilité du directeur général du DGAEP.

Durée du contrat

3 ans.

PLAN DE REALISATION PROVISOIRE DE LA COMPOSANTE

		An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<i>Objectif immédiat no.1:</i>	Résultat 1.1	[Solid bar from start of An 1 to end of An 1]				
	Résultat 1.2	[Solid bar from start of An 1 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
	Résultat 1.3	[Dashed bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Solid bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
	Résultat 1.4	[Dashed bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
<i>Objectif immédiat no.2:</i>	Résultat 2.1		[Solid bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]			
	Résultat 2.2		[Solid bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]			
	Résultat 2.3	[Dashed bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Solid bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
	Résultat 2.4		[Solid bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]			
<i>Objectif immédiat no.3:</i>	Résultat 3.1	[Solid bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
	Résultat 3.2		[Solid bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]			
<i>Objectif immédiat no.4:</i>	Résultat 4.1	[Dashed bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				
	Résultat 4.2		[Solid bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]			
	Résultat 4.3	[Dashed bar from start of An 1 to end of An 1]; [Dashed bar from start of An 2 to end of An 2]; [Dashed bar from start of An 3 to end of An 3]; [Dashed bar from start of An 4 to end of An 4]; [Dashed bar from start of An 5 to end of An 5]				